

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20230629-2023-DM-083A-AU
Date de télétransmission : 30/06/2023
Date de réception préfecture : 30/06/2023

publié - Notifié le 30/06/2023

GOUSSAINVILLE – n° 2023/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

H. Hetuin

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

- Arrondissement de Sarcelles

- Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2023-DM-083A du 29 juin 2023

OBJET : URBANISME – Actes relatifs au droit d'occupation des sols – Permis de Construire (2.2.2).

URBANISME - Dépôt d'un permis de construire - Extension de l'école élémentaire Paul Langevin avec l'installation d'un bâtiment modulaire, sise boulevard de Verdun / rue Peltier - Parcelle cadastrée AC228.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22-27°,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 421-1 et suivants et R. 421-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune a pour projet l'extension de l'école élémentaire Paul Langevin avec l'installation d'un bâtiment modulaire, parcelle cadastrée AC228, sise Boulevard Verdun / rue Peltier - 95190 Goussainville,

Considérant que, pour ce faire, un permis de construire doit être déposé.

DECIDE

Article unique : DE DEPOSER un permis de construire pour l'extension de l'école élémentaire Paul Langevin avec l'installation d'un bâtiment modulaire, sise Boulevard de Verdun / rue Peltier - 95190 Goussainville, parcelle cadastrée AC228.

[Signature]
Maire,
Abdelaziz HAMIDA.
(95) - n° 01

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Acte à classer

2023-DM-083A

1

En préparation

2

En attente retour
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2023-06-30T12-05-28.00 (MI246072388)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502804-20230629-2023-DM-083A-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : URBANISME - Dépôt d'un permis de construire - Extension
de l'école élémentaire Paul Langevin avec l'installation
d'un bâtiment modulaire, sise boulevard de Verdun /
rue Peltier - Parcelle cadastrée AC228.

Date de décision : 29/06/2023



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols
2.2.2. permis de construire

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DECISION 83.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/06/23 à 12:05

Par HETUIN Valérie

Transmis

Date 30/06/23 à 12:05

Par HETUIN Valérie

Accusé de réception

Date 30/06/23 à 12:15